

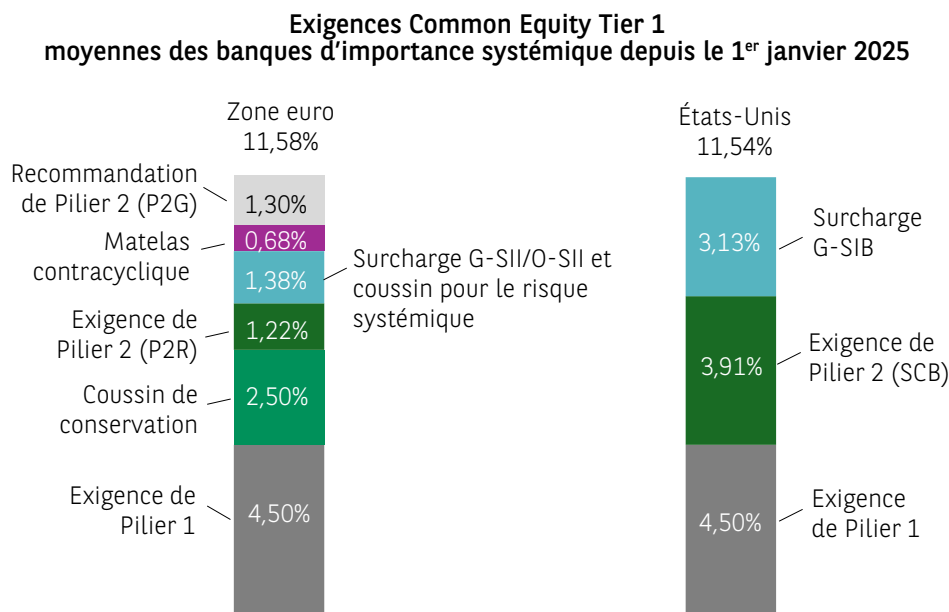
GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

GRAPHIQUE
DE LA
SEMAINE

23 janvier 2025

ÉTATS-UNIS VS ZONE EURO : DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES BANCAIRES DIFFICILEMENT COMPARABLES

Céline Choulet



Sources : Communiqués des banques, BCE, Fed, BNP Paribas

Note : Exigences moyennes des 7 G-SIB de la zone euro et des 8 G-SIB américaines, pondérées par les encours des actifs pondérés par les risques au 30/09/2024. Niveau de P2G moyen à l'échelle de l'Union européenne. Coussin contracyclique fixé à 0% actuellement aux États-Unis.

Selon une étude non publiée menée au sein du mécanisme de supervision bancaire unique (SSM) de la zone euro,¹ s'il exerçait ses fonctions dans la zone euro, le superviseur américain serait plus sévère, en matière d'exigences de fonds propres pondérés, à l'égard des banques d'importance systémique (G-SIB) qui y sont établies que ne l'est le superviseur unique de la zone euro. La méthodologie de l'exercice qui fonde cette conclusion n'a pas été partagée. Or, elle semble bien complexe à définir.

Les exigences et orientations globales de fonds propres pondérés des établissements bancaires sont constituées d'un empilement de coussins : un socle minimum commun (exigence au titre du pilier 1, coussin de conservation des fonds propres), des matelas spécifiques à chaque établissement selon ses caractéristiques² et ses expositions (coussin de fonds propres contracyclique, coussin pour le risque systémique, coussin pour les banques d'importance systémique mondiale, coussin pour les autres établissements d'importance systémique), des exigences au titre du pilier 2 fixées par le superviseur (*Pillar 2 requirement* P2R définie dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels SREP de la BCE, *Stress Capital Buffer* SCB déduit des stress tests de la Fed³) et des recommandations au titre du pilier 2 (*Pillar 2 guidance* P2G basée sur les tests de résistance menés par la BCE). Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'exigence moyenne (y compris P2G) de fonds propres durs pondérés par les risques des 7 G-SIB de la zone euro s'établit à 11,58%, soit à un niveau quasiment identique à celui des 8 G-SIB américaines (11,54%).

¹ [Building a resilient future: how Europe's financial stability fosters growth and competitiveness.](#)

² En particulier de son score de systémicité, qui dépend de sa taille, de son degré d'interdépendance, de ses activités transfrontières, de sa complexité, de l'absence de substituts directs ou encore de sa dépendance aux financements courts de marché.

³ Aux États-Unis, le SCB s'est substitué au coussin de conservation des fonds propres. Un plancher est fixé à 2,5%.

ÉTUDES **ECONOMIQUES**



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Certes, cette simple comparaison des exigences en capital ne renseigne pas sur le degré de sévérité relatif des cadres prudents. Les modèles d'activité, l'intensité en risque et les structures de bilan des établissements diffèrent ; les attentes des superviseurs, les cadres institutionnels, le rôle des banques et les modalités d'intermédiation sont spécifiques à chacune des deux juridictions.

Mais évaluer les exigences en capital des G-SIB de la zone euro si elles étaient soumises au cadre prudentiel américain actuel pose d'autres difficultés. L'une d'elles serait d'estimer l'exigence au titre du pilier 2 spécifique à chaque établissement, puisqu'elle dépend des résultats des stress tests de la Fed, difficilement répliquables aux banques de la zone euro. Pour contourner cet obstacle, les chercheurs du SSM ont assigné, dans leur simulation, un SCB fictif à chaque G-SIB selon son profil de risque, en s'appuyant sur les exemples américains testés par la Fed⁴, une hypothèse ad-hoc relativement forte. Surtout, les besoins en fonds propres qui découlent des ratios imposés dépendent étroitement de l'encours des actifs pondérés par les risques. Or, aux États-Unis, les exigences CET1 des G-SIB s'appliquent à une base de calcul qui :

- 1) privilégie l'approche standard pour la mesure des risques de crédit (tandis que dans l'Union européenne et la zone euro, le recours aux modèles internes, encouragé par Bâle II et la CRD afin d'inciter les banques à réduire leurs risques, sera progressivement limité par la mise en œuvre de l'*output floor*),
- 2) repose sur des approches avancées pour la mesure des risques de marché (mais, contrairement à la zone euro, sans qu'il ne soit prévu pour l'heure d'appliquer les dernières recommandations de Bâle III),
- et 3) fait l'impasse (contrairement à la zone euro) sur les risques opérationnels. Des écarts de mesure qui, selon nous, altèrent la comparabilité des exigences CET1 et limitent la portée de l'exercice.

celine.choulet@bnpparibas.com

⁴ [Banking supervision beyond capital](#).



ECOCONJONCTURE

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOMERGING

Analyses et prévisions sur une sélection d'économies émergentes

ECOPERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principaux pays, développés et émergents

ECOFASH

Un indicateur, un évènement économique majeur. Le détail ...

ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...

ECOPULSE

Baromètre mensuel des indicateurs conjoncturels des principales économies de l'OCDE

ECOCHARTS

Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV WEEK

Quel est l'évènement de la semaine ?
La réponse dans vos deux minutes d'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE

Le podcast de l'actualité économique

POUR RECEVOIR NOS PUBLICATIONS

ABONNEZ-VOUS SUR LE SITE ONGLET ABONNEMENT
voir le site des études économiques

ET

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
voir la page **linkedin** des études économiques

OU TWITTER
voir la page **twitter** des études économiques



Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site

Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahreïn, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant :

© BNP Paribas (2025). Tous droits réservés.

Bulletin publié par les Etudes Economiques – BNP PARIBAS
Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34
Internet : www.group.bnpparibas - www.economic-research.bnpparibas.com
Directeur de la publication : Jean Lemierre
Directrice de la rédaction : Isabelle Mateos y Lago



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change